



Des solutions fondées sur la nature pour la résilience climatique

FORMATION VIRTUELLE

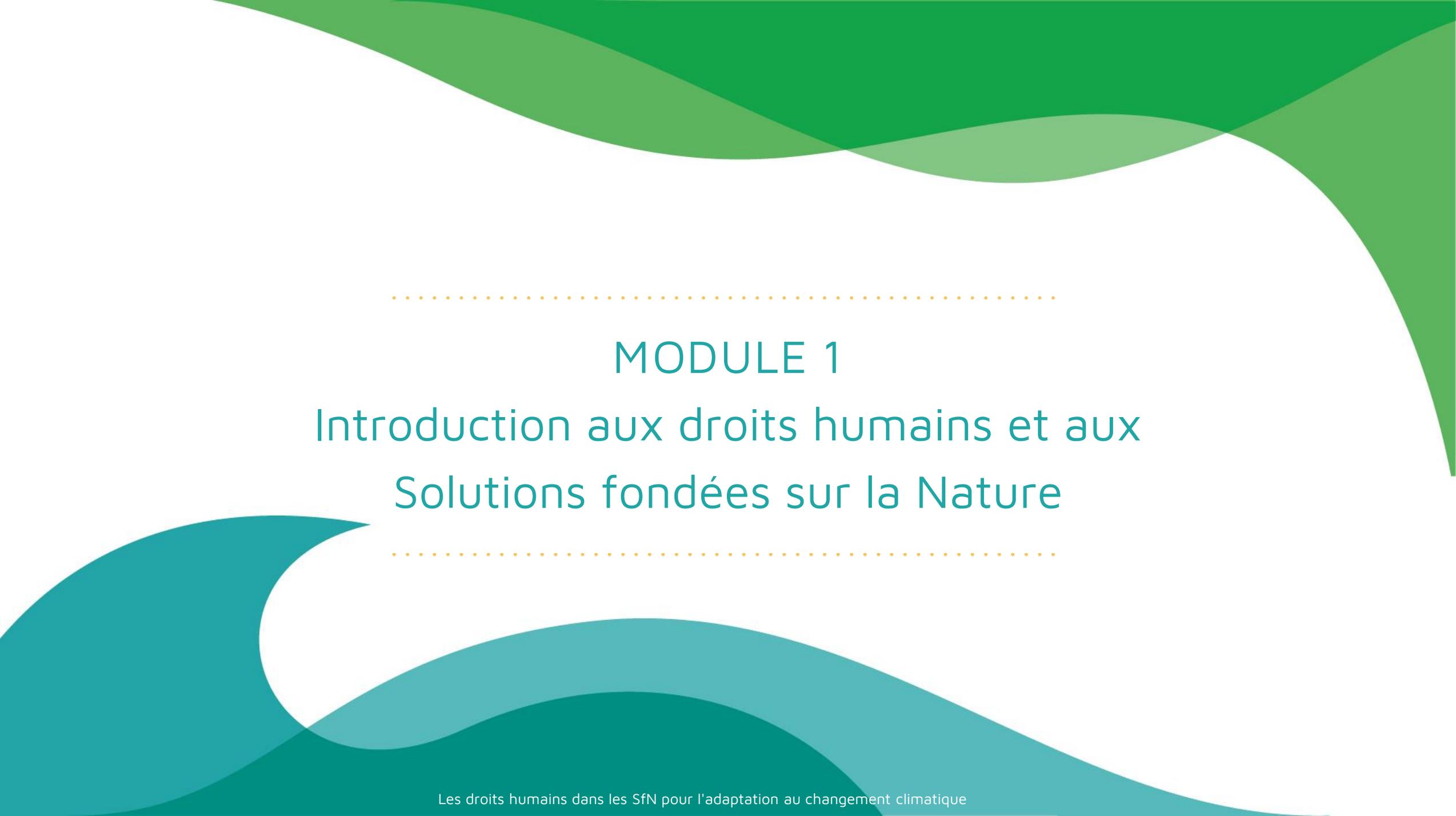
Les droits humains dans les Solutions fondées sur la Nature (SfN)
pour l'adaptation au changement climatique

EN PARTENARIAT
AVEC :



CETTE INITIATIVE
EST FINANÇÉE PAR :





.....

MODULE 1

Introduction aux droits humains et aux Solutions fondées sur la Nature

.....

Objectifs généraux de la formation :

1. Développer les connaissances, les capacités et les compétences pratiques nécessaires à une bonne compréhension des liens entre droits humains et SfN.
2. Fournir des outils de base permettant d'intégrer les droits humains aux SfN.

Les acquis spécifiques de la formation sont les suivants :

1. À l'issue de la formation, les participants sauront définir les droits humains et comprendront pourquoi ils sont importants dans la conception et la mise en œuvre de solutions SfN.
2. Ils disposeront de quelques outils de base permettant d'intégrer les droits humains aux SfN.

01

Ce module abordera les thèmes suivants :

1

Comprendre ce que représentent les droits humains

2

Définir la relation entre les droits humains et l'environnement

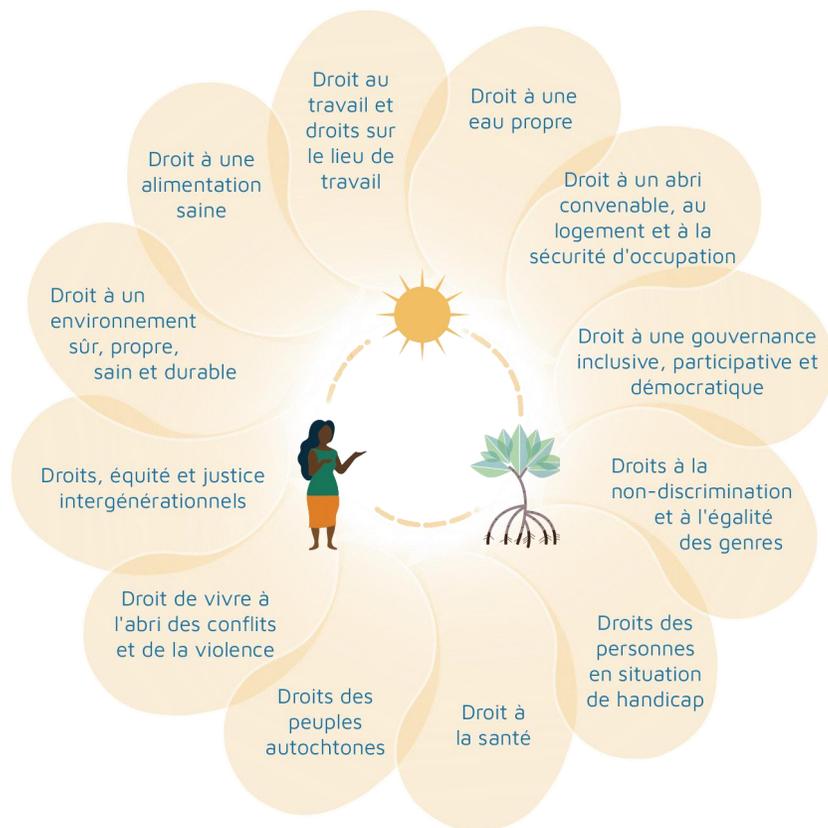
3

Présentation de 12 droits spécifiques et de leur mise en application dans le cadre des SfN, accompagnée d'exemples démontrant leur pertinence.



02

À l'issue de cette formation, les participant·e·s :



1. Sauront ce que sont les droits humains et pourquoi ils sont importants lors de la conception et de la mise en œuvre des SfN
2. Pourront identifier les droits humains susceptibles d'être renforcés par leur SfN et ceux susceptibles d'en être affectés.

Aperçu du module 1

- Les droits humains, qu'est-ce que c'est ?
- Comprendre les Solutions fondées sur la Nature (SfN)
- Cadre d'analyse des droits humains dans les SfN
- Activité 1 – Cartographier les droits humains dans les SfN
- Activité 2 – Cartographier les droits humains dans votre projet de SfN



Thèmes:

- Les droits humains, qu'est-ce que c'est ?
 - Interaction entre les droits humains et l'environnement
-

Session 1.1

Les droits humains, qu'est-ce que c'est?

1.1.1

Les droits humains, qu'est-ce que c'est ?

Les droits humains sont les droits intrinsèques des êtres humains, sans distinction de race, de sexe, de nationalité, d'appartenance ethnique, de langue, de religion ou de tout autre critère.

Ils englobent le droit à la vie et à la liberté, le droit de ne pas être soumis à l'esclavage et à la torture, la liberté d'opinion et d'expression, le droit au travail et à l'éducation, et de nombreux autres droits.

Chacun peut se prévaloir de ces droits, sans discrimination.



Institut Danois des Droits Humains (2018). L'approche fondée sur les droits (en anglais) [Vidéo] Adresse URL : <https://youtu.be/DchjpiHOoaE>



1.1.2

Principes fondamentaux en matière de droits humains

Les droits humains sont universels et inaliénables, indivisibles et interdépendants, égaux et non discriminatoires.

Environnement sain = droits humains ; et inversement

Avec les droits viennent des responsabilités. Les personnes responsables connaissent leurs droits et respectent ceux des autres. Être responsable, cela signifie se soucier des droits des autres.

Les droits humains incluent l'égalité entre les genres.

Universalité et inaliénabilité

Tout être humain peut s'en prévaloir et nul ne peut priver quelqu'un de ces droits.

Égalité et non discrimination

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits.

Indivisibilité et interdépendance

On ne peut pleinement jouir d'un ensemble de droits sans l'autre.



Thèmes:

- Développer des Solutions fondées sur la Nature
 - Standard mondial de l'IUCN (Union internationale pour la conservation de la nature)
-

Session 1.2

Les Solutions fondées sur la Nature, qu'est-ce que c'est ?

1.2.1

Standard mondial de l'UICN pour les Solutions fondées sur la Nature

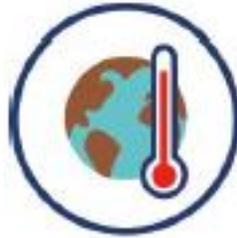
Les Solutions fondées sur la Nature (SfN) sont des actions destinées à relever les défis sociétaux grâce à la protection, à la gestion durable et à la restauration des écosystèmes, au bénéfice de la biodiversité et du bien-être humain.

Le standard mondial de l'UICN pour les SfN est un outil conçu dans le but d'aider les gouvernements, les communautés, les entreprises et les ONG à mettre en œuvre des projets de SfN solides et efficaces, ambitieux par leur ampleur et leur durabilité, et dans le but de prévenir les abus et de protéger à la fois les populations et la planète.



1.2.2

À quels défis sociétaux les SfN tentent-elles de répondre ?



Atténuation et adaptation au changement climatique



Réduction des risques naturels



Développement socio-économique



Santé humaine



Sécurité alimentaire



Sécurité de l'approvisionnement en eau



Degradation environnementale et perte de biodiversité

1.3.1

Droits humains

Il est important de veiller à ce que les politiques, la gouvernance et la gestion de la biodiversité ne violent pas les droits humains et que ceux chargés d'appliquer ces politiques recherchent activement des moyens de soutenir et de promouvoir les droits humains dans leur conception et leur mise en œuvre.

Lors de la conception et de la mise en œuvre de projets SfN, il convient de garder à l'esprit ce qui suit :

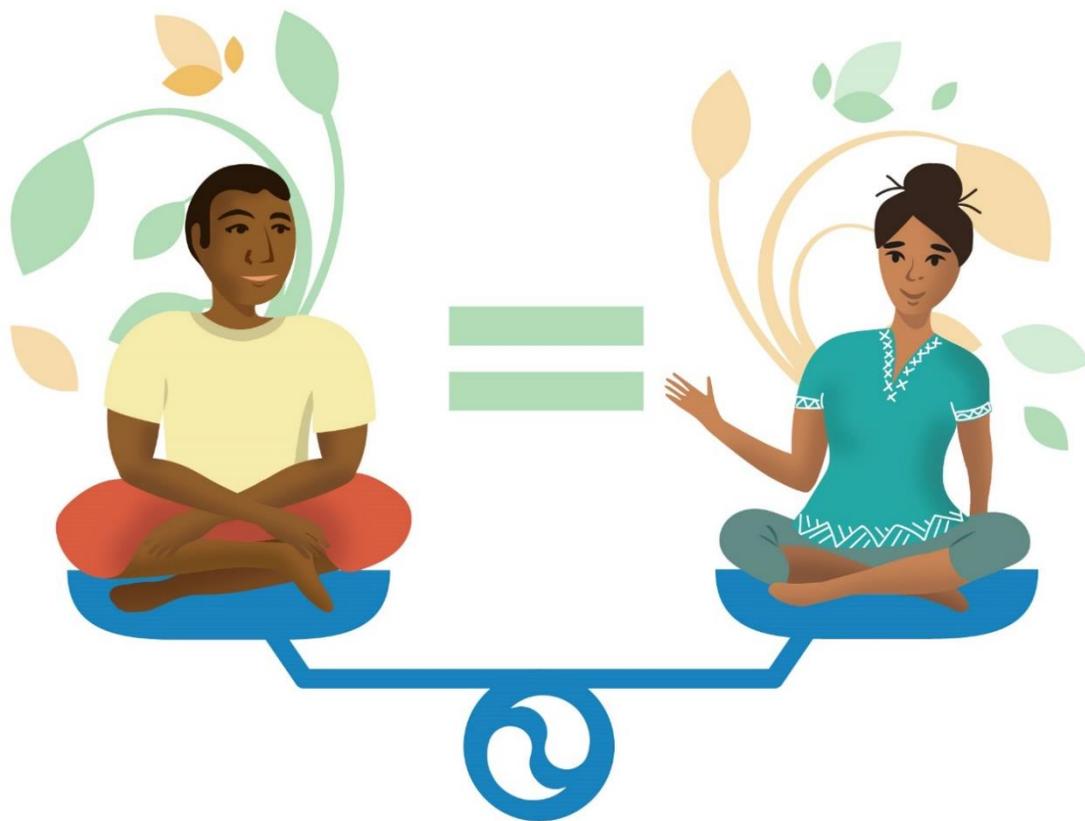
- le fait que les droits humains sont universels et inaliénables, interdépendants et indivisibles, égaux et non discriminatoires, ce qui signifie que la violation d'un droit peut compromettre le respect d'autres droits humains et doit être prise en considération ;
- l'impact des droits des individus sur les droits des autres ; et
- les droits à la non-discrimination et à l'égalité des sexes et les droits des personnes en situation de handicap sont transversaux et s'appliquent à tous les droits.

12 droits humains à prendre en compte lors de la conception et de la mise en œuvre de SfN



01

Droit à la non-discrimination et à l'égalité des genres



La non-discrimination et l'égalité sont des principes et des composants fondamentaux des droits humains ; ils sont liés à tous les autres droits humains.

02

Droits des personnes en situation de handicap

Les personnes vivant avec un handicap sont parmi les plus marginalisées ; elles sont confrontées à de nombreux obstacles, notamment pour participer aux SfN.

1,7 million de personnes vivent avec un handicap dans les Pays insulaires du Pacifique, soit près de 15 % de la population de la région, et ce chiffre est susceptible d'augmenter de manière significative.



03

Droit à un environnement sûr, propre, sain et durable

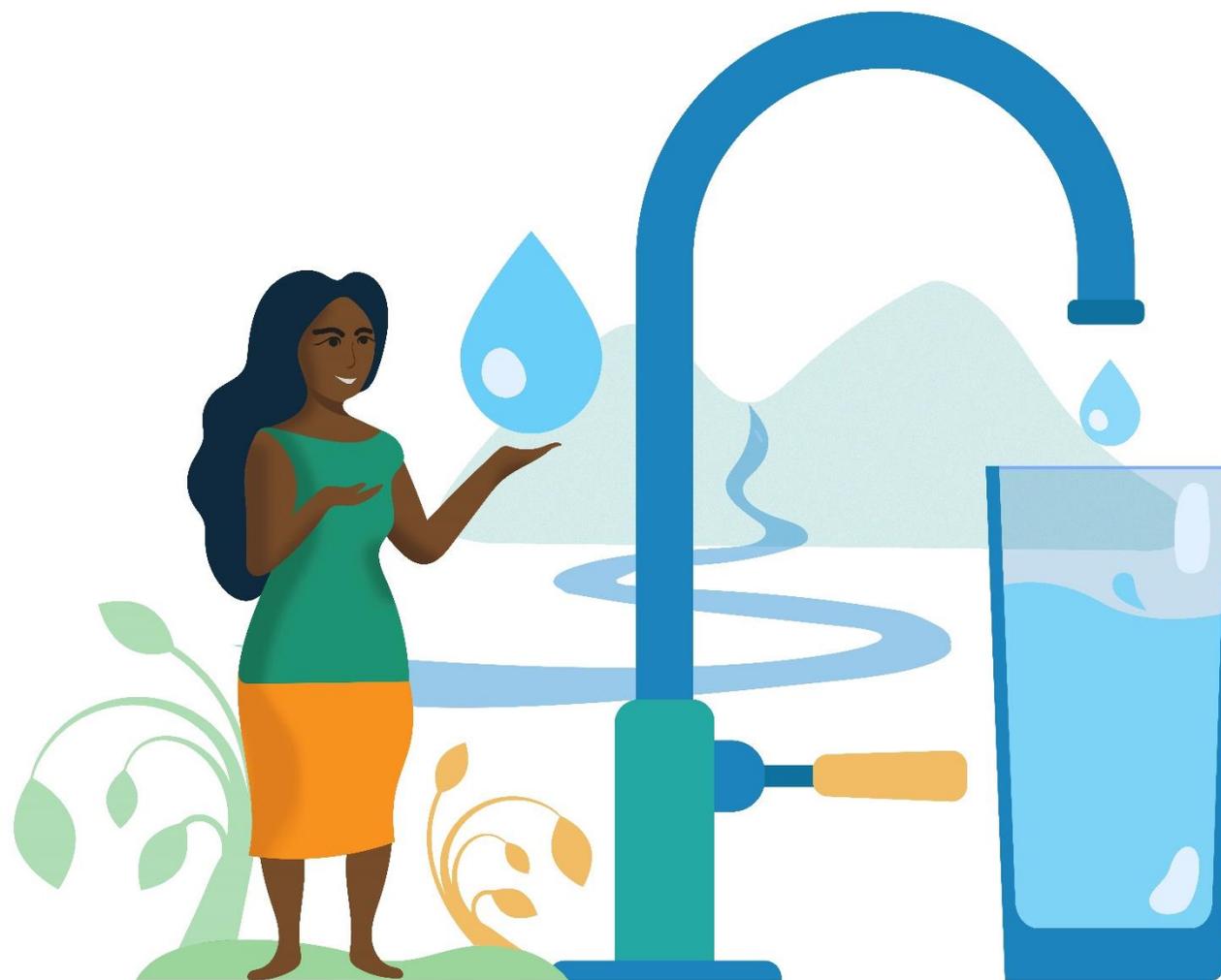
Un environnement sain et durable est nécessaire au respect, à la protection et à la mise en œuvre des droits humains.



04

Droit à une eau propre

L'accès à l'eau potable est un besoin humain fondamental et, par conséquent, cela constitue l'un des droits humains fondamentaux. L'accès universel à l'eau potable et à des équipements sanitaires adéquats est indispensable pour des sociétés saines et prospères.



05

Droit à une alimentation saine

Les décisions concernant les SfN susceptibles d'affecter les systèmes alimentaires à court ou à long terme nécessitent la contribution de toutes les parties prenantes susceptibles d'être affectées.

Une attention particulière doit être accordée à l'inclusion des femmes et au rôle clé qu'elles jouent dans la sécurité alimentaire des ménages, au sein de nombreux milieux culturels, ainsi qu'aux groupes marginalisés.



06

Droit à un abri convenable, au logement et à la sécurité d'occupation



La plupart des pays de la région Pacifique ont reconnu et protégé les droits des communautés autochtones à la terre, et le régime foncier est un élément important de l'identité culturelle des populations insulaires de cette région.

07

Droit à la santé

Le droit à la santé est un droit global qui s'étend non seulement aux soins de santé, mais aussi aux facteurs qui déterminent une bonne santé

Les habitants des îles du Pacifique dépendent parfois des plantes pour leur santé, qu'elle soit physique, mentale ou émotionnelle.



08

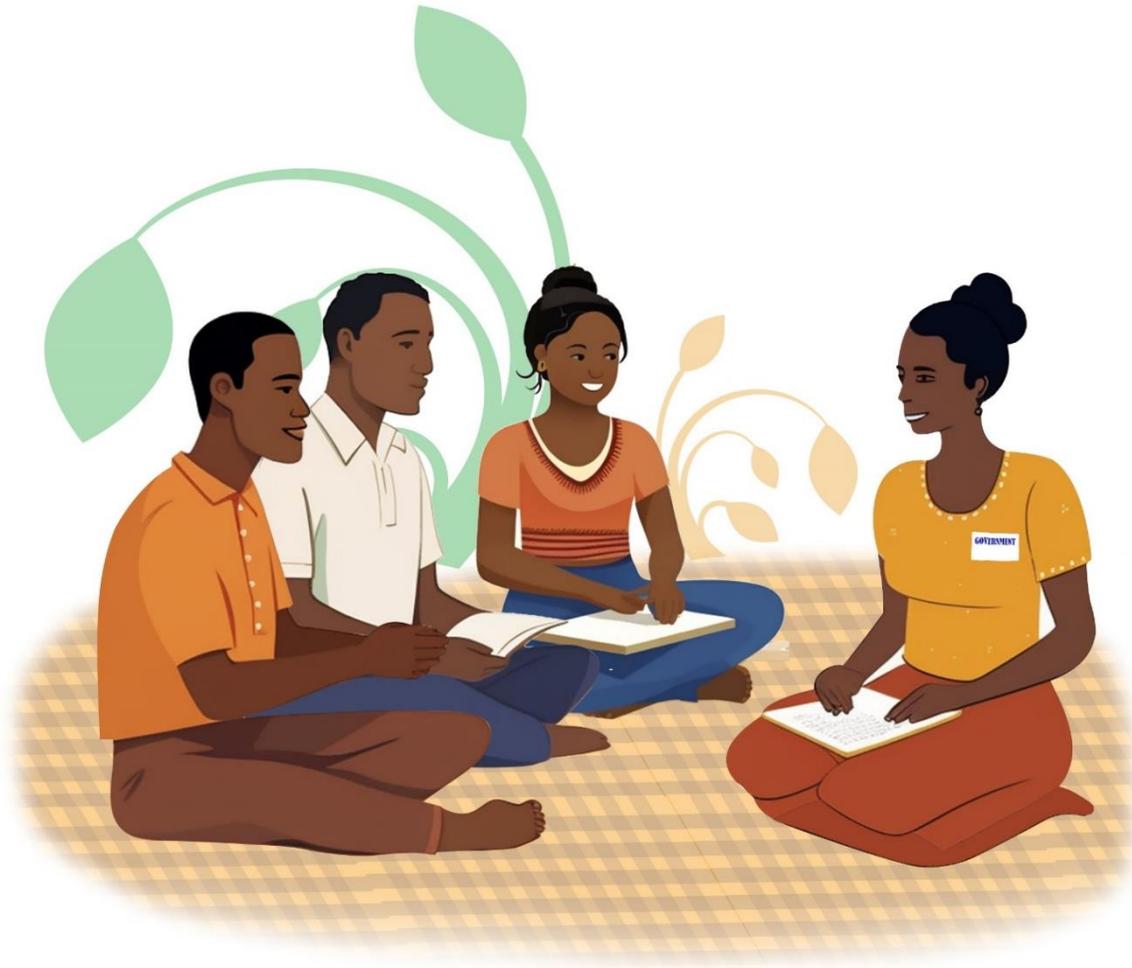
Droit au travail et droits sur le lieu de travail

Les projets SfN doivent examiner si les interventions proposées limiteront ou modifieront les droits des individus et des groupes d'individus à gagner leur vie, y compris grâce à des moyens de subsistance fondés sur la nature.



09

Droit à une gouvernance inclusive, participative et démocratique



L'inclusion, la participation et la gouvernance démocratique sont au cœur de l'approche fondée sur les droits humains et sont essentielles à la réussite des SfN, ainsi qu'à l'adhésion et au soutien de toutes les parties prenantes.

10

Droits des peuples autochtones

Les projets SfN doivent mettre en place des garanties sociales afin de respecter et de protéger les droits autochtones concernant les terres, les eaux et les ressources qu'ils possèdent, occupent ou utilisent traditionnellement.



11

Droit de vivre à l'abri des conflits et de la violence

Les projets SfN doivent favoriser un environnement sûr dans lequel les personnes peuvent agir à l'abri des menaces, du harcèlement, de l'intimidation et de la violence.



12

Droits, équité et justice intergénérationnels

Les interventions des SfN doivent prendre en compte, promouvoir et protéger les droits des générations futures.



[Vidéo] Human Rights Watch (2023). Le droit à un environnement sain
<https://www.youtube.com/watch?v=oSulmXPon40&t=53s>



Activité 1 : Cartographie des droits humains dans les projets de SfN

Voici une courte vidéo sur un projet de développement dans la région Pacifique. En vous appuyant sur le projet, réfléchissez aux questions suivantes.

- Citez trois droits que le projet permet directement/explicitement de promouvoir.
- En quoi le projet renforce-t-il, promeut-il et/ou protège-t-il les droits humains, par sa conception et sa mise en œuvre ?
- Quelles sont les approches du projet en matière d'engagement avec les populations locales ?
- De quelle façon le projet met-il l'accent sur l'inclusion, sur les droits humains, sur la gouvernance et sur la prise en compte des risques pour les groupes vulnérables ?
- Réfléchissez aux 12 droits qui pourraient se trouver menacés par la mise en œuvre du projet.
- De quelle manière les risques pour les droits humains pourraient-ils être atténués tout au long du projet ?



Pacific Community (Communauté du Pacifique) - 2019.

A human rights-based approach - PLANET [Vidéo]

<https://youtu.be/tVPvzvTROLQ>



Activité 2 : Cartographie des droits humains dans les projets de SfN

Choisissez maintenant un projet de SfN sur lequel vous travaillez actuellement ou auquel vous avez participé. Notez le nom du projet et son objectif. Réfléchissez ensuite aux droits humains qui peuvent potentiellement être affectés (positivement et négativement) par votre projet. Essayez de répondre aux questions suivantes concernant votre projet.

- Citez trois droits que le projet de SfN permet directement/explicitement de promouvoir.
- En quoi le projet renforce-t-il, promeut-il et/ou protège-t-il les droits humains, par sa conception et sa mise en œuvre ?

- Quelles sont les approches du projet en matière d'engagement avec les populations locales ?
- De quelle façon le projet met-il l'accent sur l'inclusion, sur les droits humains, sur la gouvernance et sur la prise en compte des risques pour les groupes vulnérables ?
- Réfléchissez aux 12 droits qui pourraient se trouver menacés par la mise en œuvre du projet.
- De quelle manière les risques pour les droits humains pourraient-ils être atténués tout au long du projet ?



INITIATIVE
KIWA

Des solutions fondées sur la nature pour la résilience climatique

Fin du Module 1

kiwainitiative.org

EN PARTENARIAT
AVEC :



CETTE INITIATIVE
EST FINANÇÉE PAR :



Canada

Australian
Aid



NEW ZEALAND
FOREIGN AFFAIRS & TRADE
Aid Programme